

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Ouvert aux artisans, créateurs et peintres (professionnels, amateurs).
- Les stands alimentaires ne sont pas acceptés.
- Les œuvres exposées doivent être des créations originales.
- Obligation de décorer des stands (nappe, objets divers...).
- Emplacement de 3 m. linéaires avec 2 tables d'1,20 m. + 2 chaises : 15 €

EN OPTION (sur demande et dans la limite de nos possibilités) :

Electricité 5 € - Grille d'exposition 1 face 5 € (limité à 2 par stand)

- Le règlement se fera après la manifestation à réception d'un titre de recette du Trésor Public.
- Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.
- La Municipalité se réserve le droit d'annuler la manifestation pour raisons sanitaires ou par manque de participants.
- Attribution des places limitées par un comité de sélection



BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom - Prénom

Adresse.....
.....

Tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Email @

Activité proposée

A retourner AVANT LE 30/9/2025

Par mail à :

manifestations@mairie-carnoux.fr

Ou par courrier :

Mairie de Carnoux-en-Provence
"Salon des Artisans et des Peintres"
Boulevard Maréchal Juin
Hôtel de Ville
13470 Carnoux-en-Provence

SOLLICITE :

. emplacement de 3 m.			15 €	} Dans la limite de nos possibilités
. grille d'exposition	1 face 5 € <input type="checkbox"/>	2 faces 10 € <input type="checkbox"/> €	
. branchement électrique à 5 € (prévoir vos rallonges)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> €	
	TOTAL A REGLER	 €	

PIECES A FOURNIR :

- . Bulletin d'inscription complété et signé
- . Photocopie pièce d'identité
- . Photos de vos travaux
- . Extrait Kbis - N° siret pour les professionnels

Je soussigné(e) m'engage à régler la somme mentionnée ci-dessus

Les exposants sont seuls responsables de la tenue de leur stand.

La municipalité décline toute responsabilité en cas de vols, dommages ou dégradations des œuvres exposées.

A Le

Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

